



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E119031

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2026

ÉDITÉ LE

13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/02/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/02/2025
21 750

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 540004454RCS LE MANS

Siret : 540 004 454 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3303920

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 129692453

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 129692453

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ENTREPRISE TRIPON

472 RUE DES PETITES FORGES
ZA
72380 JOUE-L'ABBE

Téléphone : 02 43 42 84 26

Portable : 06 62 51 03 67

Fax :

Site Internet : www.sarl-tripon.fr

E-mail : entreprisetripon@gmail.com

Responsabilité légale :

TRIPON PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	05/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	22/09/2021
o Poêle ou insert bois	22/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.